

## ***Contrat et conditions de location***

Entre :

### ***Chalets Multi-voiles***

12751, Notre-Dame Ouest  
Trois-Rivières, QC G9B 7Y6  
Tél./télé : (819) 377-5454  
www.multivoile.com

ET

Nom du client :

Adresse :

Ville, province/état :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

***Période de location*** : du 16 H au 12h (midi)

***Capacité d'hébergement maximale*** : 4 personnes

Capacité d'accueil maximale : 4 personnes

### ***Conditions de location*** :

1. Le locataire déclare avoir vu le chalet loué, l'avoir trouvé en parfait état et déclare en être satisfait.
2. Le locataire est responsable du chalet loué et de son contenu. De plus, il assume la pleine et entière responsabilité des personnes à qui il y permet l'accès. Ces invités devront payer les frais de mise à l'eau et de locations. Les occupants à qui le locataire permet l'accès doivent se conduire de façon à ne pas troubler les autres résidents des immeubles avoisinants dans la jouissance normale des lieux.
3. Le locataire déclare louer le chalet à des fins de plaisir ou de vacances.
4. Le locataire est responsable pour toutes dépenses, sans aucune déduction, y compris la perte de service s'il utilise le chalet loué à d'autres fins que celles citées précédemment.
5. En aucun cas le locateur ne pourra être tenu responsable de tous dommages ou pertes subis par le locataire, résultant d'accident, de délais, de frais encourus, de blessures, décès ou d'événements résultant de cas fortuit ou de force majeure et hors du contrôle du locateur; et le locateur ne saura faire l'objet de réclamations ou de poursuite devant les tribunaux relativement à ces dommages ou pertes.
6. Le locateur ne saura être tenu responsable pour toute interruption hors de son contrôle des services d'électricité et d'eau courante.
7. Le locateur n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes ou vols à l'égard des effets personnels du locataire et de ses invités.

8. Le lavage des linges de maison, des serviettes ainsi que de la literie pendant le séjour sont à la charge du locataire.

9. **Réservations :**

- Dépôt de \$ à été payé au moment de la réservation.
- Paiement final un mois avant l'arrivée.

10. **Annulation :**

Le dépôt de 30% du coût du séjour est non remboursable mais transférable 3 mois si l'annulation est fait 30 jours avant la date d'arrivée. Dans le délais de moins de 30 jours, aucun transfert ni remboursement ne sera effectué.

- Aucun remboursement ou note de crédit n'est prévu en cas de soubresauts de mère nature.

11. **Coût de location :** le coût de la location est de :

Coût de la location	\$
Autres frais (détail)	
Sous total	\$
Taxe hébergement	\$
<b>T.P.S</b>	\$
T.V.Q,	\$
Total	\$

Paiement final de à recevoir avant le 2005

***Le locataire s'engage à :***

1. À son départ, laisser les lieux, chalet, terrain, meubles et accessoires dans la même condition qu'à son arrivée et à leur endroit initial. Un supplément sera ajouté aux frais du locataire si le locateur constate que l'état de propreté du chalet est jugé insatisfaisant.
2. À ne tenir aucune grande soirée ou « party » à l'intérieur du chalet loué qui excède la capacité d'accueil du chalet.
3. À se conformer au présent contrat de location. Le non-respect du contrat pourra entraîner des frais qui seront évalués à la seule discrétion du locateur. Le non-respect du contrat donne le droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sur-le-champ en résiliant le présent contrat de location. Lors de cette éventualité, le locateur conservera toute somme qui lui aura été versée et conservera tous recours contre le locataire si des dommages ont été causés aux lieux loués.
4. À utiliser les meubles et les objets garnissant l'immeuble loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il est formellement interdit de les transporter hors du chalet.

5. À aviser le locateur dès que le locataire a connaissance d'une défectuosité et/ou d'un bris d'équipements, de meubles de l'immeuble. Toute utilisation abusive ou non attribuable à l'usure normale de l'immeuble ou des biens le garnissant provoquant des taches, bris ou défectuosité seront réparés ou remplacés entièrement aux frais du locataire.
6. À ne rien jeter dans les lavabos, éviers, lavoirs, toilettes, baignoires et douches de nature à obstruer les canalisations, à défaut de quoi, les frais occasionnés pour la remise en service seront entièrement facturés au locataire.
7. À ne pas fumer à l'intérieur puisque le chalet loué est officiellement « non-fumeur ».
8. À permettre l'accès aux lieux en tout temps au locateur pour inspecter les lieux et pour exécuter des travaux urgents et nécessaires au maintien en état des lieux loués et de ses équipements.
9. À ne pas laisser entrer d'animaux de toutes espèces à l'intérieur des lieux loués, les animaux étant interdits.
10. À ne faire des feux extérieurs qu'aux endroits désignés par le locateur au moment de la location.
11. Les journées de location sont déterminées par le nombre de nuits que le chalet est utilisé.

***Le locateur s'engage à :***

1. Garder en vigueur durant la durée de location au moins le minimum d'assurance prescrit par la loi.
2. Livrer le chalet en bon état c'est-à-dire propre et avec les équipements en bon état de fonctionnement.
3. Aviser le locataire si, pour toute raison, le locateur ne peut louer le chalet au locataire pour les dates convenues et s'engage à : soit lui remettre un crédit valide pour toute autre période de location disponible de durée semblable en compensation du dépôt versé au moment de la réservation; soit lui rembourser au complet le dépôt versé. Aucun montant supplémentaire pour dommages ou pertes subis ne pourra être réclamé de quelque façon que ce soit au locateur.

Je, soussigné, ai lu, signé et reçu une copie conforme du présent contrat.

---

Signature du locateur

Date

---

Signature du locataire

Date